ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Carte du combattant

Question écrite n° 2719

Texte de la question

M. Jean-Francois Chossy appelle l'attention de M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre sur la loi no 93-7 du 4 janvier 1993 relative aux conditions d'attribution de la carte du combattant. Ce texte necessite des decrets d'application tres attendus par les interesses. Il lui demande en consequence si toutes les dispositions ont ete prises pour que cette loi soit rendue applicable dans les meilleurs delais.

Texte de la réponse

Les decrets d'application de la loi no 93-7 du 4 janvier 1993 citee par l'honorable parlementaire, relative aux conditions d'attribution de la carte du combattant, font actuellement l'objet d'un examen en Conseil d'Etat.

Données clés

Auteur : M. Chossy Jean-François
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 2719
Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre
Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre
Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 21 juin 1993, page 1684
Réponse publiée le : 12 juillet 1993, page 2006